

APPEL A CANDIDATURE Session 22 E&P – Avril/Nov 2019

Thématique
**Droit au logement
et à l'habitat**

Pays - Ville
**France – Léognan
(33850)**

Présentation du programme d'Echanges et Partenariats

Piloté par Echanges et Partenariats et co-animé avec au moins une association en France spécialisée sur une thématique, ce programme est organisé autour des luttes et mobilisations des réseaux de solidarité internationale. Il a pour but à la fois : d'encourager les jeunes générations qui souhaitent se mobiliser à repenser l'espace politique et leur rôle dans cet espace ; de répondre aux demandes de formation des diplômés récents souhaitant exercer leur activité professionnelle future dans les domaines concernant les métiers de la solidarité internationale ; enfin, de développer et renforcer les partenariats entre organisations de la société civile en France, en Europe et à l'international.

Avant de candidater, merci de consulter la rubrique « S'engager » de notre site internet et notamment ces deux pages :

<http://echanges-partenariats.org/le-programme-dechanges/>

<http://echanges-partenariats.org/les-conditions-pour-partir/>

Blog des volontaires E&P : <https://medialibre.info/echanges-partenariats/>

Présentation des organisations partenaires

- **Organisation d'envoi : Droit au Logement (DAL)**

L'Association Droit Au Logement (DAL) a été créée en 1990, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militants associatifs de quartier, dans le 20ème arrondissement de Paris. Aujourd'hui, le DAL est présent dans de 25 villes de France, uni et organise les familles, mal logés ou concernés par le problème du logement, pour l'application de leur droit. Les objectifs du DAL sont de défendre les droits des familles mal-logés, de favoriser leur relogement dans des conditions décentes et adaptées. Plus généralement initier et organiser le soutien, l'information, la promotion d'action ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement.

- **Organisation d'accueil : Habitants de Logements Ephémères et Mobiles (HALEM)**

Association d'Habitants de Logements Éphémères ou Mobiles, HALEM contribue depuis 2005 à ne pas laisser « les aménageurs de territoire » décider seuls du destin des Habitats Légers.

« Du poète au travailleur saisonnier, du philosophe au travailleur des grands chantiers, intérimaire ou prestataire, de l'étudiant au retraité pauvre en camping car, de l'habitant de camions à celui de terrain de camping... »

Après ses premières actions autour des problèmes rencontrés par des personnes en résidence permanente sur des terrains de camping et des terrains privés ou publics, l'association a rapidement élargi son domaine d'intervention.

La lutte contre la "cabanisation" menée par les pouvoirs publics et les collectivités a touché principalement, au-delà des personnes expérimentant des nouvelles formes d'habiter, des ménages modestes. Elle ne tient évidemment pas compte des déterminants (crise du logement, vulnérabilité socio-économique...). Les documents d'urbanisme, en excluant ces formes d'habitats et leurs occupants les mettent de fait dans l'illégalité partout où ils pourraient s'installer.

Au-delà de ses tentatives auprès des collectivités et celui d'accompagnement de personnes en difficulté par le logement, l'association Halem accompagne quotidiennement des personnes démunies tant financièrement que juridiquement. L'association essaye de mettre à disposition des outils : veille juridique, conseils à l'installation, retours sur expériences, accompagnement des procès, manifestations de soutien.

En lien étroit avec ce travail, l'association a pérennisé "la Caravane". Notre association a, depuis 2008, organisé des rencontres au croisement de nombreux réseaux ayant en commun de travailler sur "l'habiter autrement". Ces rencontres ont pris la forme, depuis deux ans, d'une caravane itinérante qui se déroule sur cinq ou six semaines. Elles donnent l'occasion aux habitants de décrire des situations de vulnérabilités, d'organiser des événements, d'élaborer des analyses collectives, d'amener des conseils à des particuliers et à des collectifs ; elles permettent également à des groupes de soutien de se créer localement. En bref, elles permettent d'identifier directement, sur différents territoires, une grande diversité de problèmes. Au-delà de réunir des personnes isolées, de leur donner des outils pour se solidariser et s'informer, elle essaye de sensibiliser des associations partenaires, des institutions missionnées et parfois même des élus locaux sur les caractéristiques et vécus de ces modes d'habiter souvent invisibilisés.

- **Sites Internet**

<https://www.halemfrance.org>

<https://www.droitaulogement.org>

Contexte :

Le droit au logement et à la ville fait partie des thématiques fortes du programme E&P à sa création. Si les contextes nationaux ne sont pas les mêmes, et que chaque pays fait face à des difficultés qui lui sont propres, les mouvements se retrouvent autour de la dénonciation des mêmes causes (la spéculation immobilière et foncière) et de leurs conséquences concrètes pour les habitants (expulsions massives, privatisation, gentrification des quartiers, loyers chers, criminalisation des personnes en errance urbaine ou vivant dans les bidonvilles).

La "vulnérabilité de masse" se développe. Depuis trente ans, le plein emploi a fui, tandis que s'imposaient un chômage élevé, le développement d'un salariat précaire aux temps morcelés et la nécessité de se déplacer pour suivre l'emploi. Les salaires sont bas en début de carrière tandis que les licenciements ciblent les "vieux". Les charges fixes augmentent : énergie, logement, taxes directes et indirectes. Tout cela pousse un nombre croissant de personnes seules, de familles, de collectifs à se loger à moindre coût. Selon leur choix politique, leur parcours personnel, leur héritage culturel, ou la cruelle nécessité, les gens sont conduits à faire l'expérience d'habiter autrement, ils se "re-déterminent", se repositionnent sur l'échiquier spatial. Ils se glissent dans les interstices délaissés par les dévorateurs du foncier : programmes urbains et agriculture intensive. Là, ils s'établissent, construisant leurs lieux de vie sous des formes libérées des conventions. Groupés ou isolés, ils demeurent néanmoins sous le regard de la loi et les règles, normes, régulations pèsent lourdement sur eux. Nous pouvons considérer que l'urbanisme, devient, en tenant pas compte de ces phénomènes, des véritables fabriques à délinquance.

Les chiffres qui rendraient compte du phénomène conduisant les individus à choisir un habitat différent, hors normes, dissonant, dissident, sont fluctuants, imprécis, augmentés selon des proportions inconnues par la sujétion ou le rejet de la nouvelle division du travail. Il convient de ne pas séparer les gens selon leurs différents modes de vie ou d'implantation. Il faudrait plutôt analyser ce qui produit le phénomène sans faire d'"ethnisation". De considérer les formes anciennes et nouvelles de ce mode d'habiter. De voir en quoi l'évolution du marché du travail aussi bien que l'évolution du foncier jettent les gens sur les routes autant par choix que par nécessité, générant au passage des formes nouvelles de nomadisme : traveller's, intérimaires, étudiants, retraités, travailleurs mobiles... Des formes pour l'instant suspectées de troubler l'ordre public mais qui pourraient bien ouvrir les pistes du futur.

Depuis la loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové -mars 2014) de nombreuses communes et communautés de communes révisent leur documents d'urbanisme. Dans ce cadre, l'association HALEM est régulièrement sollicitée par des usagers de résidences mobiles ou démontables afin que ces nouveaux documents tiennent compte de leurs besoins.

L'association a pu constater des carences dans les diagnostics préalables aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) à ce sujet.

HALEM a donc choisi de préparer une enquête pour obtenir des données qualitatives mais également quantitatives qui devraient permettre aux territoires de tenir compte des besoins des citoyens usagers de résidences mobiles ou démontables quelques soient les raisons qui les ont amené à choisir ce mode d'habiter.

La « loi Égalité citoyenneté » (27 janvier 2017) a fait disparaître le « carnet de circulation de Gens du Voyage » mettant ainsi fin à des années de catégorisation ethnique de l'accueil sur les territoires des usagers de résidences mobiles. Le dispositif d'accueil discriminant et déjà inadapté est de plus en plus insuffisant.

Dans un premier temps, il faudra identifier les différents besoins des personnes qui peuvent considérablement changer d'un territoire à l'autre.

Par exemple :

- La pression foncière oblige certaines personnes à choisir la résidence démontable pour tout simplement rester sur un territoire.

- Les besoins sont parfois liés à la saisonnalité des emplois que le territoire favorise (tourisme, agriculture...)

Nous désirons également dans la même enquête identifier les besoins en domiciliation sur les communes afin que celles-ci puissent en toute connaissance répondre à leurs obligations.

Objectifs de la mission :

L'objectif principal de cette mission sera d'aider à préparer une enquête qui servira identifier les différents besoins des usagers de résidences mobiles ou démontables sur les territoires.

Il faudra pour cela :

- prendre connaissance des formes d'habitat mobiles ou éphémères sur les territoires concernés

- aller à la rencontre des acteurs (habitants, associations, etc), recueillir leurs témoignages et identification des besoins

- participer aux activités de l'association : campagne autour de la saison des kiwis, veille, mobilisations, actions de sensibilisation, etc.

Profil

- Forte motivation

- Intérêt pour les questions de logement et habitat éphémère et mobile

- Formation en sciences humaines et en géographie appréciées

- Autonomie

- Qualité rédactionnelle

- Bon niveau de français

Calendrier

Préparation au départ à Paris : du 1^e au 26 avril 2019

Terrain : de mai à début octobre 2019 (5 mois)

Capitalisation au retour à Paris : du 10 octobre au 5 novembre 2019

Statut

Les missions sont proposées dans le cadre de l'engagement de service civique

Eligibilité

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Ressortissants français ou d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen

- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;

- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut

d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

Indemnités

Pour les missions en France : 473,04 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire
Pour les missions à l'international : 522,87 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire
Pour l'ensemble des missions (France ou international), un co-financement est versé par E&P d'un montant de 107,58 euros par mois

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

Contact

Si vous êtes intéressée.e par cette mission, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation, en précisant en objet le thème et le pays, à info@echanges-partenariats.org